

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 135 (1990)
Heft: 4

Vorwort: La commission

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La commission

«On va fonder une société, on va fonder une société!»

Ainsi va la chanson estudiantine. Plus tard, la manie est de fonder des commissions, on serait tenté de dire «sur la même musique».

Sur le même air, mais dans le genre clownesque, les Fratellini jouaient «On va construire un p'tit pont, un p'tit pont, un p'tit pont!» Comme attendu, c'est Gnafron qui faisait le pont et l'autre qui marchait dessus.

Il y a là-dedans de l'astuce consistant à faire faire le travail par d'autres, à se parer des plumes du paon si l'affaire réussit, et à faire porter le chapeau à ces autres en cas d'insuccès.

Vers la fin de février a été constitué le groupe de travail dit de «réforme de l'armée». Comme on a pu le lire, il compte une vingtaine de personnes et aussi peu de militaires que possible; le plus haut en grade (et le seul à posséder au moins un embryon de connaissances opératives) s'est vu bombarder secrétaire! Pour compléter ce tableau, l'un des deux vice-présidents est la C.N. Francine Jeanprêtre, une inconditionnelle du désarmement de la Suisse. Là, le masochisme trouve son point d'orgue. Ce sera jouissif de voir le brigadier SC FAK 4 se faire corriger ou morigéner par M^{me} Jeanprêtre, à propos d'un protocole ou d'un autre.

Intrigué par ces deux nominations pour le moins rocambolesques et

comme le communiqué du DMF était fort succinct quant au pedigree des élus (par exemple: «M^{lle} Claudia Mombelli, étudiante en droit, San Pietro di Stabio»), comme, d'autre part, on ne sait rien des critères de choix de ces personnes et guère plus de l'instance de nomination, nous avons fini, afin d'éclairer notre lanterne et la vôtre, par demander des détails au service d'information dudit département. On s'attendait à la précision des appartenances politiques, à des curriculum vitae du genre de ceux que l'on publie lors de la nomination d'officiers généraux, bref, à un complément d'indications qui seul serait en mesure de rectifier le tir et de fonder la confiance du public dans la compétence de ce «gremium».

L'officine consultée nous a répondu courtoisement fin mars, courrier que nous avons ouvert au début de ce mois. On vous le donne en mille: ce n'était que la copie du communiqué de février, avec ce commentaire: «Voilà les données en notre possession.» Ainsi, au DMF, on n'en sait pas plus que ça et ce sont ces quasi-inconnus que l'on charge de la réforme de l'armée!

Comme c'était le 1^{er}, il faut en convenir: «Quel beau poisson d'avril!»

RMS, réd. en chef